

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 mai 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2017-124

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2017.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :
2.8) Centre sportif

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Règlements » :
11.5) Règlement numéro SQ-03-2012-05 amendant le *règlement SQ-03-2012* décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

RÉSOLUTION NO. 2017-125

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-126

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf de Moisson Laurentides	23 mai 2017 / Club de golf Le Blainvillier	230\$	M. Robert Lagacé
Cérémonie d'ouverture des 20e jeux FADOQ des Laurentides	23 mai 2017 / Théâtre du Parc Cavaland à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	35\$	M. Gilles Legault
Tournoi de golf de Mgr Pierre Morissette	6 juin 2017 / Club de Golf Val-des-Lacs (Ste-Sophie)	175\$	M. Roch Bédard
Souper-Bénéfice – Prévoyance envers les aînés des Laurentides	21 juin 2017 / École hôtelière des Laurentides	60\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. John Butler

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-127

Demande d'autorisation de passage du *Tour de Foss*

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le convoi du 700 km à traverser la Ville de Sainte-Adèle le samedi 10 juin 2017 à 2h00 AM dans le cadre du Grand défi du *Tour de Foss*.

RÉSOLUTION NO. 2017-128

Subvention à l'organisme Plein-Air Sainte-Adèle (PASA) – Embauche d'un chargé de projet

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 19 avril 2017 relativement à l'embauche d'un chargé de projet par l'organisme Plein Air Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention pour l'embauche d'un chargé de projet pour un contrat à durée indéterminée, à temps partiel et selon un horaire flexible, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 2 versements, tel qu'il appert ci-après :

1^{er} versement : 12 000\$ le ou vers le 16 mai 2017
2^e versement : 10 000\$ le ou vers le 28 août 2017

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-129

Approbation du bilan 2016 du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)

ATTENDU la recommandation émise par les membres du comité de sécurité incendie (CSI) à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2016 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le bilan 2016, dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP);

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2017-130

Adjudication – Service professionnel pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie pour Sainte-Adèle et Saint-Sauveur/Piedmont – SSI-2017-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie pour Sainte-Adèle et Saint-Sauveur/Piedmont;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mai dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Nom des soumissionnaires
Michel Richer inc. Multi-conseils en gestion d'incendie
Raymond Chabot Grant Thornton
Consortium Icarium-Prudent

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 11 mai 2017 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 11 mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Consortium Icarium-Prudent* étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu un pointage intérimaire de 86/100, pour un montant de 34 668,41\$ taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-131

Acquisition de terrain et autorisation de signature – Rue de la Vallée-du-Golf – Lot 3 889 429

ATTENDU que le conseil juge opportun d'acquérir le terrain sur la rue de la Vallée-du-Golf afin de permettre le drainage de la rue dans le cadre des travaux du programme de réfection routière 2017 (PRR 2017);

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition du lot 3 889 429, Cadastre du Québec à madame Martine Duhart et monsieur Robert Desmeules pour une somme de 15 000\$;

QUE le conseil mandate *L'Étude Voizard et Voizard*, notaires afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville et imputé à même de l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition du terrain.

RÉSOLUTION NO. 2017-132

Centre sportif

ATTENDU le projet du centre sportif pilote par la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU l'intérêt des membres du conseil envers la conduite de ce projet et des coûts qui y sont reliés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de mener à terme l'étude de faisabilité du projet du centre sportif afin de se doter d'une vision claire du projet;

QUE le conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut d'obtenir la confirmation des subventions à recevoir avant d'aller plus loin dans le projet.

RÉSOLUTION NO. 2017-133

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 9 mai 2017, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A »;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 21 juin 2017 à partir de 10h à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-134

Adjudication – Services bancaires – TRES-2017-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services bancaires de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires
Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut
Banque Nationale

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le contrat des services bancaires de la Ville de Sainte-Adèle à *Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut* pour la période du 16 mai 2017 au 15 mai 2022, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE la trésorière soit autorisée à signer toute entente pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière soit également autorisée à procéder à la fermeture des comptes que la Ville détient auprès de la Banque Nationale;

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e) et la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les

chèques, effets bancaires et autres documents à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;

QUE de plus, la trésorière et la trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du contrat.

RÉSOLUTION NO. 2017-135

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 mai 2017, concernant l'embauche de nouveaux pompiers pour combler des postes vacants;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme la personne suivante au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et à la date indiquée:

- Monsieur Alex Bergeron, en date du 15 mai 2017

RÉSOLUTION NO. 2017-136

Postes d'éligibles – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 mai 2017, concernant la promotion de pompiers aux postes d'éligibles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE messieurs Mickael Foisy-Grenier, Claude Renaud ainsi que Jonathan Foisy soient promus au titre d'éligible.

RÉSOLUTION NO. 2017-137

Adjudication – Location de camions de pompage avec opérateurs – SP-2017-067

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location de camions de pompage avec opérateurs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants (saison 2017-2018)
ABC Environnement inc.	105 413,39\$
Beauregard Environnement Ltée	119 248,33\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 10 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la location de camions de pompage avec opérateurs, à la compagnie *ABC Environnement inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 319 946,97\$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2020, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie *ABC Environnement inc.*, à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-138

Adjudication – Fourniture d'un camion 6 roues neuf avec équipements de déneigement – SP-2017-068

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion 6 roues neuf avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms du soumissionnaire	Montant
GloboCam (Montréal) inc.	248 977,21\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion 6 roues neuf avec équipements de déneigement, à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 248 977,21\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, approuvé par le MAMOT le 29 juin 2016.

RÉSOLUTION NO. 2017-139

Adjudication – Fourniture d'une plateforme avec planteur de poteaux de signalisation – SP-2017-064

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une plateforme avec planteur de poteaux de signalisation;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Magnéto-Laval inc.	99 798,30\$
Fourgons Leclair inc.	101 063,03\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'une plateforme avec planteur de poteaux de signalisation, à la compagnie *Magnéto-Laval inc*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 99 798,30\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1238, approuvé par le MAMOT le 24 février 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-140

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 7, factures #17169 et #17178, pour la fourniture et inspection des compteurs d'eau, soit un montant de 2 858\$ taxes incluses (SP-2015-016), à la compagnie *Compteurs d'eau du Québec* conformément à la résolution 2015-147;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-141

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2017-050

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **380, rue Dufresne**, afin de réduire la profondeur moyenne d'un lot à 37,03 mètres alors que le règlement exige 45 mètres

Résolution du CCU – 2017-051

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1651, rue de la Brunante**, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à 2,91 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement exige 8 mètres à

la condition que ledit bâtiment accessoire soit isolé visuellement de la rue par la plantation de conifères.

Résolution du CCU – 2017-052

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **2310, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre d'agrandir une cabine de massothérapie de 26,00 mètres carrés portant sa superficie totale à 56,16 mètres carrés à une distance de 1,60 mètres de la limite latérale droite de propriété

Résolution du CCU – 2017-053

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **rue des Souchets**, afin de permettre une largeur moyenne minimale de 40 mètres pour les lots projetés S2, S3, S4 et B00 alors que le règlement exige une largeur moyenne minimale de 50 mètres et permettre d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale des lots projetés S3 à 35% et S4 à 33% alors que le règlement limite ladite pente à 30%

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-142

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-035 acceptant la demande de PIIA pour le :
1364, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-036 acceptant la demande de PIIA pour le :
2940, rue Rolland

- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2017-037 acceptant la demande de PIIA pour le :
169, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-038 acceptant la demande de PIIA pour le :
1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-039 acceptant la demande de PIIA pour le :
1646-1648, boulevard de Sainte-Adèle

- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2017-040 refusant la demande de PIIA pour le :
1540, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-041 acceptant la demande de PIIA pour le :
95-97, rue Morin

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-042 acceptant la demande de PIIA pour le :
970, rue Valiquette

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-043 acceptant la demande de PIIA pour le :
1400, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-044 acceptant la demande de PIIA pour le :
4150, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-045 acceptant la demande de PIIA pour le :
1130, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-046 acceptant la demande de PIIA pour le :
1130, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-047 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 4 885 925 (rue du Grand-Harle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2017-048 acceptant la demande de PIIA pour le :
860, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseignes**

Résolution C.C.U. 2017-049 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 3 889 855 (rue Boyer)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2017-143

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **450, rue du Maréchal**, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 7,10 mètres de la ligne arrière de propriété alors que le règlement exige 8 mètres;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **2680, rue des Roitelets**, afin de permettre qu'un lot ait une largeur minimale de 7,81 mètres et une largeur moyenne minimale de 10,17 mètres et permettre qu'un autre lot ait une largeur minimale de 7,65 mètres et une largeur moyenne minimale de 8,34 mètres alors que le règlement exige une largeur minimale de 25 mètres et une largeur moyenne minimale de 25 mètres pour les terrains constitués du lot 4 003 514 et de la parcelle "C" ainsi que du lot 4 003 513 et de la parcelle "D";

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 juin 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2017-144

Mandat – Contrôle de la tordeuse du bourgeon de l'épinette

ATTENDU la résolution 2017-078 adoptée par le conseil lors de la séance du 20 mars 2017 relativement à l'adjudication pour le traitement de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

ATTENDU QU'un montant de 31 043,25\$ (taxes incluses) a déjà été adopté lors de l'adjudication à la firme *G.D.G. Aviation inc.* pour la zone A prévu à l'appel d'offres;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service d'urbanisme, daté du 9 mai 2017 relatif à la pertinence d'étendre l'épandage d'insecticide à la zone B prévu à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le contrat pour le traitement de la tordeuse des bourgeons de l'épinette à la firme *G.D.G. Aviation inc.* pour la zone B de l'appel d'offres, pour un montant supplémentaire de 13 797\$ taxes incluses, le montant total du projet ne devant pas dépasser 44 840,25\$ taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-145

Demande de modification réglementaire – Lot 3 888 909 (rue de la Grande-Corniche)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 2 mai 2017 ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation négative et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la demande de modification de la réglementation d'urbanisme, pour l'immeuble situé sur le lot 3 888 909 (rue de la Grande-Corniche) visant à inclure le lot 3 889 909, se trouvant dans la zone Ra-008 (faible densité) dans la zone Rb-015 (moyenne densité) afin d'autoriser les résidences trifamiliales pour les motifs suivants:

- La limite de la zone RA est justifiée par le caractère unifamilial de la rue et qu'il n'est pas pertinent de modifier la limite de la zone.

Le Plan d'urbanisme établie une aire d'affectation à cet endroit et il n'était pas prévu d'étendre le secteur de moyenne densité au-delà de la zone déjà établie.

RÉSOLUTION NO. 2017-146

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2017 – Autofinancement

ATTENDU la résolution 2017-080 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU la demande du ministère que la ville confirme son engagement d'autofinancer les montants liés à la subvention jusqu'à réception de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la ville à s'engager à autofinancer les sommes qu'elle devrait recevoir à titre d'aide financière jusqu'à la réception de celle-ci;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-147
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1203-2 amendant le *règlement 1203* concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

RÉSOLUTION NO. 2017-148

Second projet de règlement 1200-2012-Z-19 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 10 mai 2017 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-19 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2017-149

Second projet de règlement numéro 1200-2012-Z-21 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 10 mai 2017 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-21 amendant le Règlement de zonage 1200-2012-Z afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2017-150

Règlement numéro 1200-2012-Z-18 (omnibus), amendant le *règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions. (OMNIBUS) – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-18 (omnibus), amendant le *règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions (OMNIBUS), soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-151

Règlement numéro 1200-2012-Z-20 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les rives du lac Rond – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 10 mai 2017 à 19h;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-20, amendant le *règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les rives du lac Rond, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-152

Règlement numéro 1236-1 amendant le règlement 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier (2017) – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1236-1 amendant le règlement 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier (2017), soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-153

Règlement numéro 1244 décrétant l'identification de Claude-Henri Grignon comme personnage historique – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue vendredi le 28 avril 2017 à 8h30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1244 décrétant l'identification de Claude-Henri Grignon comme personnage historique, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 216 883,11\$ pour la période du 8 au 14 avril 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 488 125,38\$ pour la période du 15 au 21 avril 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 454 078,78\$ pour la période du 22 au 28 avril 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 837 342,82\$ pour la période du 29 avril au 5 mai 2017.
- Liste des comptes à payer au montant de 394 757,77\$ pour le mois de mars 2017.
- Engagements au montant de 428 096,15\$ pour la période du 1er au 31 avril 2017.

Dépôt du certificat du greffier – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1245 (Réalisation de travaux de pavage d'une partie de la rue du Bourg-du-Lac)

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Dépôt du rapport du maire relativement aux interventions urgentes – Ponceaux rue de la Montagne

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-154

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h22.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques